



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Algérie

Question écrite n° 91963

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Il désire connaître son sentiment suite à la fermeture de quarante-deux écoles privées francophones en Algérie.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie sur la fermeture d'écoles privées francophones en Algérie. Au cours du mois de février 2006, les autorités algériennes ont procédé à la fermeture de 42 écoles privées (sur 117) n'ayant pas l'agrément du ministère de l'éducation nationale. Cette disposition, si elle a pu perturber la scolarité d'enfants de nationalité française ou binationaux qui suivaient dans ces écoles des programmes d'enseignement français ou en français, a été suspendue dès le 5 mars dernier, et ces établissements ont été réouverts. Cette décision de fermeture correspondait au souhait du gouvernement algérien de voir un certain nombre d'écoles privées se conformer à une ordonnance du ministère de l'éducation nationale d'août 2005 pour l'application du programme national algérien, l'utilisation de la langue arabe pour l'enseignement de toutes les matières de ce programme, le respect de normes et standards en termes d'infrastructure et un contrôle d'éventuels financements extérieurs. Cette mesure a donc touché des écoles non agréées qui doivent désormais veiller à obtenir leur homologation. Elle ne remet pas en cause l'enseignement du français ni l'évolution très favorable constatée depuis 2002 et le lancement d'une vaste réforme éducative, qui accorde au français une place nouvelle dans l'enseignement public algérien. Aussi cette question de l'enseignement privé en Algérie dépasse-t-elle très largement celle de l'enseignement de la langue française. Notre coopération éducative et linguistique continue de répondre à une demande et à un regain d'intérêt pour le français, manifestés par de nombreux indicateurs de renouveau : l'enseignement du français obligatoire depuis septembre 2004 dès la seconde année de l'école primaire ; le recrutement de 2 000 enseignants de français ; la mise en oeuvre de nouveaux programmes scolaires, la formation de futurs enseignants, du primaire à l'université. En 2005, ce sont plus de 7 200 000 élèves algériens qui auront reçu un enseignement de français. Le gouvernement français souhaite poursuivre l'accompagnement de ses interlocuteurs algériens dans l'ensemble de leur politique de réforme et de modernisation du système éducatif, propre à favoriser l'enseignement et l'usage de la langue française.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91963

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3793

Réponse publiée le : 4 juillet 2006, page 7048